

Une loi inutile...

Avez-vous entendu parler du projet de loi 38?

Probablement pas ou bien cela n'a pas attiré votre attention dans le brouhaha de l'actualité politique.

Il s'agit d'un projet de loi qui touche la « gouvernance » des universités québécoises.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michèle Courchesne, s'est mise en tête, en prenant prétexte de la dérive financière de l'UQAM, d'imposer à l'ensemble des universités québécoises, même celles qui n'ont pas de problème, le même corset légal. Du mur à mur digne d'une autre époque et qui rappelle le régime soviétique.

Que prévoit ce projet de loi?

Il bouleverse radicalement la composition des conseils d'administration universitaires.

À l'UQTR, nous retrouvons au conseil trois cadres supérieurs, dont le recteur, trois professeurs, deux étudiants, un chargé de cours, un représentant des diplômés, un représentant des collèges et cinq représentants des milieux socio-économiques de la région. N'est-ce pas là un bel amalgame d'intervenants pouvant très bien définir l'avenir de notre institution?

D'ailleurs, qui pourrait sérieusement prétendre que l'UQTR ne va pas bien et qu'elle a absolument besoin de ce projet de loi? Le nombre d'étudiants n'arrête pas d'augmenter, ceux-ci réussissent de plus en plus et souvent mieux qu'ailleurs. Chaque année, on enregistre des surplus financiers, le déficit accumulé est pratiquement à zéro, on ne cesse de construire de nouveaux pavillons et les professeurs se démarquent de plus en plus au Québec et ailleurs. L'UQTR est probablement l'université qui s'en tire le mieux au Québec. Quel est donc le problème que veut régler la ministre?

Elle veut sauver les universités québécoises en donnant le contrôle à des personnes provenant de l'externe. Le projet de loi prévoit en effet **qu'au moins** 60 % des administrateurs (43 % actuellement) doivent provenir de l'extérieur et que le Recteur sera le seul gestionnaire de l'interne. Une aberration!

Depuis le moyen âge, les universités à travers le monde sont administrées en collégialité. Ceux qui y travaillent et ceux qui y étudient sont obligés de s'entendre sur les choix à faire. La mission de l'université est *« d'exceller dans le partage, la production et la diffusion du savoir »*.

La société civile doit être représentée au conseil d'administration des universités. Les universités gèrent des fonds publics et doivent rendre des comptes. Cette représentation externe est suffisante. Mais croire, comme la

ministre, que confier le contrôle absolu des universités québécoises à des gens inexpérimentés y siégeant qu'occasionnellement et à titre bénévole règlera les problèmes de gestion c'est s'illusionner. À l'UQAM d'ailleurs, les administrateurs externes ont cautionné aveuglément les projets pharaoniques du Recteur Denis. Seul les professeurs et les étudiants du conseil d'administration ont dénoncé la situation. **La ministre propose des solutions à des problèmes qui n'existent pas.**

À part le conseil du patronat du Québec, personne ne supporte la ministre et le gouvernement libéral. Même la Conférence des recteurs et des chefs d'établissement du Québec (CRÉPUQ), qui devrait être un allié de la ministre, demande le rejet du projet de loi.

À l'UQTR, même si nous ne connaissons pas encore la position du Recteur Bourque, l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR (IPUQTR), qui représente plus de 1 000 employés, et l'Association générale des étudiants de l'UQTR ont déjà avisé la ministre de l'inutilité du projet de loi. L'UQTR n'a pas besoin de ces bouleversements inutiles et dangereux pour poursuivre son développement au profit de la région.

Michel Volle

Président

Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR